

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 21 mars 2023

Rapporteur : Serge LECROSNIER

QUESTION N°10 :

Vote des taux d'imposition 2023

Ce jour, le Budget primitif 2023 est soumis au vote des membres du conseil municipal, après avoir été étudié en débat d'orientation budgétaire. Après reprise des résultats 2022, les propositions sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	+	488 700.00
Chapitre 012	Charges du personnel	+	578 200.00
Chapitre 014	Atténuation de produits	+	33 000.00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	+	797 129.64
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	+	141 600.00
Chapitre 66	Charges financières	+	10 000.00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	+	1 000.00
		=	2 049 629.64

Recettes

Chapitre 013	Atténuation de charges	+	6 000.00
Chapitre 70	Produits et services	+	60 300.00
Chapitre 73	Impôts et taxes	+	949 689.00
Chapitre 74	Dotations et participations	+	491 743.00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	+	5 870.00
Chapitre 002	Résultat reporté de fonctionnement	+	536 027.64
		=	2 049 629.64

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	+	942.46
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	+	49 000.00
Chapitre 20	Immobilisations corporelles	+	15 000.00
Chapitre 204	Subventions d'équipement	+	267 000.00
Chapitre 21	Opérations d'équipement	+	1 360 187.18
Chapitre 23	Opérations d'équipement	+	72 000.00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	+	240 000.00
		=	2 004 129.64

Dont reprise des opérations en cours

Op.108	Eclairage public	+	192 000.00
Op.128	Matériel et outillage	+	5 000.00
Op.180	Panneaux directionnels et de rues	+	1 000.00
Op.229	Matériel informatique mairie	+	3 300.00
Op.244	Aménagement du centre-bourg	+	15 000.00
Op.248	Réserve incendie	+	63 000.00
Op.252	Aménagement de la rue V.Coviaux	+	400.00
Op.253	Ateliers des services techniques	+	100 000.00
Op.255	Acquisition terrain Fontaine	+	46 000.00
		=	425 700.00

Et les nouvelles opérations

Op.108	Eclairage public	+	300 000.00
Op.128	Matériel et outillage	+	23 000.00
Op.180	Panneaux directionnels et de rues	+	10 487.18
Op.191	Amélioration des voies communales	+	50 000.00
Op.229	Matériel informatique mairie	+	15 000.00
Op.244	Aménagement du centre-bourg	+	100 000.00
Op.248	Réserve incendie	+	7 000.00
Op.249	Stade de football	+	10 000.00
Op.253	Construction ateliers des S.T	+	700 000.00
Op.258	Rénovation des courts de tennis	+	73 000.00
		=	1 288 487.18

Recettes

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	+	797 129.64
Chapitre 10	FCTVA + taxe d'aménagement	+	76 000.00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	+	641 000.00
Chapitre 16	Emprunt	+	250 000.00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	+	240 000.00
		=	2 004 129.64

Ce budget est équilibré par un produit attendu des contributions directes de 733 304€ + FNGIR de 8385€ + Compensation au titre des exonérations de TFB de 260 593€

Il est donc proposé au conseil municipal de reconduire les taux d'imposition pour 2023 comme suit :

- **Taxe d'habitation : 8,50%**
- **Taxe foncière : 43,36 %**
- **Taxe foncière non bâtie : 44,00 %**

Adopté à l'unanimité.

 Signature du maire	 Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne 24.03.2023
--	--	--

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 21 mars 2023

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	14
Excusés :	5
Absents :	0
Votants :	18 (17 au moment du compte administratif, M.le maire ne prenant pas part au vote)

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 15 mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, *Adjoint au maire*

Monsieur Victor BALIER *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Christelle JARRY, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR et Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Claude MAGUET, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT (pouvoir à Madame Moignot), Elvira HACHE (pouvoir à Madame Malandain)

Messieurs Xavier LECOINTRE (pouvoir à Monsieur Defontaine), Christopher MAUVE (pouvoir à Monsieur Balier), Xavier PAILLETTE

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Monsieur Serge LECROSNIER* a été désigné pour remplir ces fonctions.

